

→ Direction la Faculté de Psychologie
Le Secrétariat Général

DÉLIBÉRATION N° CPSYCHO_260917-02

Séance du 17 septembre 2026

Point 2.1– Approbation des RG3C et des M3C de Licence 1 Psychologie Parcours Classique

LE CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE de PSYCHOLOGIE

- VU Le code de l'éducation ;
- VU Les statuts et le règlement intérieur de Nantes Université ;
- VU Le règlement intérieur du Pôle Humanités voté au CA de Nantes Université N° CA_221125-03 du 25 novembre 2022 ;
- VU Les statuts de la Faculté de Psychologie ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 29

Nombre de votants : 19

Dont nombre de procurations : 3

Par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation

Le Conseil de Faculté de Psychologie approuve, pour l'année universitaire 2026-2027, le Règlement Général et les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour la maquette pédagogique : Licence 1 Psychologie. Les documents y relatifs sont annexés à la présente délibération.

Article n°2 : Publication et exécution

La Secrétaire Générale de la Faculté de Psychologie est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

À Nantes, le 17 septembre 2026

Pour la Directrice de la Faculté de Psychologie
Et par délégation
Solène MAINTEROT
Secrétaire Générale de la Faculté de Psychologie



Fabienne COLOMBEL
Directrice de la Faculté
De Psychologie

Extrait transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :
Publié le :

Principes généraux des M3C de Licence 1 – Parcours Classique 2026/2027

1. Une année d'étude est validée dès lors que les 6 blocs sont validés.
2. Un bloc est validé sans compensation si sa moyenne est supérieure ou égale à 10 sur 20.
3. Au sein d'un semestre et au sein de l'année, les blocs Disciplinaires et Complémentaires peuvent se compenser. Les compétences évaluées dans les blocs Disciplinaires et Complémentaires de la maquette visent des compétences équivalentes. Toutefois, si la moyenne obtenue à l'un des blocs est inférieure à 6 sur 20. Ce bloc ne peut faire l'objet d'une compensation.
4. Au sein d'un semestre, le bloc Transversal ne peut se compenser ni avec le bloc Disciplinaire ni avec le bloc Complémentaire. Les compétences évaluées dans le bloc transversal sont différentes de celle évaluées dans les blocs Disciplinaires et Complémentaires.
5. Au sein de l'année, le bloc Transversal du premier semestre peut se compenser avec celui du deuxième semestre. Toutefois, si la moyenne obtenue à l'un des deux blocs est inférieure à 6 sur 20 alors la compensation ne s'applique pas.
6. Lorsqu'un bloc est validé (avec ou sans compensation entre blocs), tous les EC constituant ce bloc sont automatiquement validés.
7. Au sein de chacun des 6 blocs, des compensations entre EC sont possibles. Toutefois, pour le bloc Transversal du deuxième semestre, si la moyenne obtenue à l'EC statistiques est inférieure à 8 sur 20 alors la compensation ne s'applique pas et le bloc transversal ne peut pas être validé.
8. La règle générale veut qu'il ne soit pas possible de renoncer à la compensation entre EC sauf cas particuliers détaillés plus bas.
9. Les étudiants doivent se rendre disponibles pendant l'ensemble des périodes des examens terminaux, notamment en cas de modification du calendrier des épreuves durant lesdites périodes.
10. Conformément à l'arrêté Licence, la seconde chance est de droit. Une seconde session d'examen est organisée pour les EC non validés.

11. L'inscription à cette seconde session d'examen n'est pas automatique : l'étudiant doit la demander selon les modalités fixées par la Faculté de Psychologie.
12. L'étudiant doit repasser en seconde session uniquement les examens des EC (au sein des blocs non validés ni directement ni par compensation) pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20, et pour lesquels aucun report de note n'est prévu en seconde session.
13. Une fois les notes et résultats de Session 1 arrêtés par le jury, et lorsqu'une note ou un résultat compromet sérieusement les chances de poursuite d'études d'un étudiant, et qu'une seconde session est organisée, celui-ci peut solliciter une renonciation de certaines notes auprès de la Présidente du jury dans un délai fixé par la Présidente de jury. Entre les 2 sessions d'une même année, l'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) d'EC obtenue(s) par compensation si une seconde session est déjà prévue dans les M3C et s'il veut la ou les améliorer.
14. Une fois validée par la Présidente de Jury, toute demande de renonciation est définitive. Un étudiant qui a sollicité la renonciation d'une note ne peut demander l'annulation de cette renonciation. Dès lors que la renonciation d'une note est validée par la Présidente de jury, l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire à la session 2 pour cette épreuve. Si elle est validée par la Présidente de jury, la renonciation d'une note entraîne automatiquement l'annulation de cette note. Si l'étudiant ne s'inscrit pas et s'il ne se présente pas à l'épreuve, la note à laquelle il a renoncé, sera remplacée par un 0 d'absence.
15. La note obtenue à la seconde session d'examen annule et remplace la note obtenue à la première session d'examen. La moyenne à est recalculée.
16. En cas d'absence à un examen terminal ou à un contrôle continu pour lequel aucun report de note n'est prévu en seconde session, l'étudiant reçoit un zéro d'absence. En cas d'absence à un contrôle continu pour lequel la note est reportée en seconde session, l'étudiant reçoit également un zéro d'absence, sauf présentation d'un justificatif d'absence pour cause de décès d'un proche ou d'hospitalisation en urgence (la recevabilité des justificatifs est laissée à l'appréciation du jury) ; dans ce cas de figure, un examen de rattrapage est proposé à l'étudiant pour ce contrôle continu.
17. Si un ou plusieurs blocs ne sont pas validés à l'issue de la seconde session, l'étudiant ne valide pas son année de Licence. En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des EC des blocs non validés.

18. A l'issue de la Session 2, les redoublants peuvent demander à renoncer au bénéfice de notes ou de résultats qu'ils souhaitent améliorer. L'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) d'UE acquises (avec ou sans compensation) s'il veut la ou les améliorer. Il doit établir sa demande au moment de la rentrée, adressée au président du jury de la formation, dans un délai fixé par la Présidente de jury et présenté lors de la pré-rentrée universitaire.
19. A l'issue de la Session 2, si la demande de renonciation est acceptée, l'étudiant doit repasser tous les examens (CC et ET) associés à cette UE, que les notes obtenues à ces examens soient inférieures ou supérieures à 10. L'étudiant devra repasser l'ensemble des EC de cette UE, même s'il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 aux CC comme aux ET.
20. A l'issue de la Session 2, si l'étudiant souhaite renoncer à une note d'UE dans un bloc ayant permis la validation par compensation du bloc avec lequel il est compensable (blocs disciplinaires et blocs complémentaires d'une part et d'autre part blocs transversaux), alors il devra aussi renoncer à l'ensemble des EC validés par compensation dans le bloc validé par compensation.
21. Les règles générales d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » (document joint) s'appliquent à ce parcours.
22. Les règles d'utilisation de l'IAG définies dans « La charte d'utilisation des IAG par les étudiants » s'appliquent à ce parcours.

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session											Deuxième session						
					Régime ordinaire					Dispensé d'assiduité						Régime ordinaire			Dispensé d'assiduité			
					Contrôle continu			Examen terminal		Contrôle continu			Examen terminal			Contrôle continu	Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal		
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	QCM	Ecrit	Type & durée	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	QCM	ETDA	Type & durée	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes non reportées en Session 2							
BLOC DISCIPLINAIRE 1																						
PLGPPC1U01	Psychologie disciplinaire 1	Psychologie Clinique	PLGPPC1E1A	4	1,8		0,4	1,8	QCM 30mn			0,4	1,8	réductionnel 1h	1,8	QCM 30min	2,2	1,8	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychologie Cognitive	PLGPPC1E1B	4	1,8		0,4	1,8	QCM 30mn			0,4	1,8	réductionnel 1h	1,8	QCM 30min	2,2	1,8	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychologie du Développement	PLGPPC1E1C	4			0,4	3,6	QCM 30mn			0,4			3,6	QCM 30min	0,4	3,6	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychologie Sociale	PLGPPC1E1D	4	1,8		0,4	1,8	QCM 30mn			0,4	1,8	réductionnel 1h	1,8	QCM 30min	2,2	1,8	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychobiologie	PLGPPC1E1F	2	0,9		0,2	0,9	QCM 30mn			0,2	0,9	réductionnel 1h	0.9	QCM 30mn	1,1	0,9	QCM 30mn	0	2	QCM 30mn

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session					
					Régime ordinaire				Dispensé d'assiduité						Régime ordinaire			Dispensé d'assiduité		
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	ETDA	Type & durée	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes non reportées en Session 2							
BLOC TRANSVERSAL 1																				
PLGPPC1U02	Compétences transversales 1	Anglais	PLGPPC1E2A	2	1	1			1 oral	1 écrit					1	1	rédac 1h	1	1	rédac 1h
		MTU & Projet Voltaire	PLGPPC1E2B	1		1					1	QCM et ou rédac 1 heure			0	1	1h QCM et ou rédact	0	1	1h QCM et ou rédac

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session						
					Régime ordinaire					Dispensé d'assiduité					Régime ordinaire			Dispensé d'assiduité			
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu		Examen terminal			Contrôle continu	Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal			
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	ETDA	Type & durée	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes non reportées en Session 2								
BLOC COMPLEMENTAIRE 1																					
PLGPPC1U03	Psychologie Complémentaire 1	Psychologie Clinique Complémentaire	PLGPPC1E3A	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		2	QCM 30 min	
		Psychologie Cognitive Complémentaire	PLGPPC1E3B	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		2	QCM 30 min	
		Psychologie du Développement Complémentaire	PLGPPC1E3C	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		2	QCM 30 min	
		Psychologie Sociale Complémentaire	PLGPPC1E3D	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		2	QCM 30 min	
		Introduction Neurosciences	PLGPPC1E3E	1			1	QCM 30 min					1	QCM 30 min	0	1	QCM 30min		1	QCM 30min	

Code pédagogiqu e UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session					
					Régime ordinaire				Dispensé d'assiduité						Régime ordinaire			Dispensé d'assiduité		
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal		ontrôle conti	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et /ou dossier	Ecrit et/ou oral et /ou dossier	Ecrit	Type & durée	Ecrit et/ou oral et /ou dossier	Ecrit et/ou oral et /ou dossier	ETDA	Type & durée	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes non reportées en Session 2							
BLOC DISCIPLINAIRE 2																				
PLGPPC2U0 1	PSYCHOLOGIE DISCIPLINAIRE 2	Psychologie Clinique	PLGPPC2E1A	4	2		2	QCM 30min			2	rédaactionnel 1h	2	QCM 30min	2	2	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychologie Cognitive	PLGPPC2E1B	4	2		2	QCM 30min			2	rédaactionnel 1h	2	QCM 30min	2	2	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychologie du Développement	PLGPPC2E1C	4	2		2	QCM 30min			2	rédaactionnel 1h	2	QCM 30min	2	2	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychologie Sociale	PLGPPC2E1D	4	2		2	QCM 30min			2	rédaactionnel 1h	2	QCM 30min	2	2	QCM 30min	0	4	QCM 30min
		Psychobiologie	PLGPPC2E1F	2	1		1	QCM 30mn			1	rédaactionnel 1h	1	QCM 30min	1	1	QCM 30min	0	2	QCM 30min

Code pédagogiqu e UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session							
					Régime ordinaire				Dispensé d'assiduité						Régime ordinaire				Dispensé d'assiduité			
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal			
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	ETDA	Type & durée	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée		
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes non reportées en Session 2									
BLOC TRANSVERSAL 2																						
PLGPPC2U0 2	compétences transversales 2	Anglais	PLGPPC2E2A	1	0,5	0,5			0,5	0,5					0.5	0.5	QCM et ou rédac 1h	0.5	0.5	QCM et ou rédac 1h		
		Statistiques	PLGPPC2E2B	1 (note seuil 8)	0.05		0.95	QCM et ou rédac 1h	0.05				0.95	QCM et ou rédac 1h	0.05	0.95	QCM et ou rédac 1h	0.05	0.95	QCM et ou rédac 1h		
		Ouverture Professionnelle	PLGPPC2E2C	1		1				1					0	1	QCM et ou rédac 1h	0	1	QCM et ou rédac 1h		

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session							
					Régime ordinaire				Dispensé d'assiduité						Régime ordinaire				Dispensé d'assiduité			
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal			
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	ETDA	Type & durée	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée		
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes non reportées en Session 2									
BLOC COMPLEMENTAIRE 2																						
PLGPPC2U03	Psychologie Complémentaire 2	Psychologie Clinique Complémentaire	PLGPPC2E3A	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		
		Psychologie Cognitive Complémentaire	PLGPPC2E3B	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		
		Psychologie du Développement Complémentaire	PLGPPC2E3C	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		
		Psychologie Sociale Complémentaire	PLGPPC2E3D	2			2	QCM 30 min					2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min	0	2	QCM 30 min		
		Introduction Neurosciences	PLGPPC2E3E	1			1	QCM 30 min					1	QCM 30 min	0	1	QCM 30 min	0	1	QCM 30 min		

Règles d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » en Licence et Master de Psychologie

Cas particulier de l'évaluation par un regroupement d'épreuves

Lorsque plusieurs matières (une UE ou un groupe d'EC au sein d'une UE) sont évaluées par un regroupement d'épreuves, les étudiants « Programme d'échange international » doivent obligatoirement être inscrits à l'ensemble des EC qui font l'objet d'une évaluation commune.

Situations pouvant donner lieu à un aménagement des examens

1. Les étudiants « Programme d'échange international » peuvent demander un aménagement des examens dans deux situations : 1) en Session 1 ou en Session 2, lorsqu'il existe un chevauchement entre deux examens ; 2) en Session 2 uniquement, lorsque l'étudiant a quitté le pays et ne peut pas se déplacer pour passer l'examen.
2. Les étudiants « Programme d'échange international » disposent par ailleurs des mêmes possibilités d'aménagement pour situations particulières (maladie...) que les étudiants non-« Programme d'échange international ». Ces aménagements sont traités de la même façon que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ».

Aménagements autorisés

1. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen sur table :
 - a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier normal des examens). Cet examen doit porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international », et doit avoir lieu dans les mêmes conditions (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
 - b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen doit être passé dans l'université d'origine de l'étudiant, dans les mêmes conditions d'évaluation et de surveillance que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ». Cet examen doit si possible être passé au même moment que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » ; dans le cas où l'heure de l'épreuve et le décalage horaire ne

le permettent pas, l'examen devra obligatoirement porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international ».

2. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen oral :

- a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier des examens). Cet examen doit avoir lieu dans les mêmes conditions que l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
- b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen peut être organisé en distanciel, dans les mêmes conditions que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...). Pour cet aménagement, l'étudiant doit disposer d'une connexion internet stable ; l'examen doit avoir lieu en visioconférence, l'étudiant devant disposer d'une caméra lui permettant d'être visible pendant l'examen ; la caméra doit permettre à l'évaluateur de s'assurer de l'absence d'autres personnes ou de documents de cours dans la pièce et de contrôler l'identité de l'étudiant.

3. Lorsque l'aménagement demandé concerne un contrôle continu : selon le format de l'examen, les règles d'aménagement pour un examen sur table ou un examen oral s'appliquent. En cas de chevauchement d'examens pour un contrôle continu, deux autres aménagements sont possibles :

- a. Si le contrôle continu a lieu séparément pour chaque groupe TD, l'étudiant peut passer l'examen avec un autre groupe que le sien.
- b. S'il existe un Examen Terminal spécifique aux étudiants Dispensés d'Assiduité (ETDA), l'étudiant peut passer cet ETDA (attention, les étudiants « Programme d'échange international » ne peuvent participer à l'ETDA dans la même salle que les étudiants dispensés d'assiduité : il est nécessaire de prévoir une salle et un surveillant spécifiques).

Procédure d'aménagement

1. Les situations qui demandent un aménagement des examens sont identifiées par les responsables ou coordinateurs des relations internationales, qui transmettent ensuite une demande d'aménagement au secrétariat pédagogique concerné.
2. Le secrétariat pédagogique transmet la demande d'aménagement à l'enseignant responsable de l'épreuve, ainsi qu'au jury de l'année correspondante.
3. Dans le cas où l'enseignant et le jury choisissent d'organiser une épreuve de remplacement sur un créneau différent, le secrétariat pédagogique :
 - a. choisit un nouveau créneau, en concertation avec l'étudiant concerné et l'enseignant ;
 - b. réserve une salle ;
 - c. émet une convocation formelle à destination de l'étudiant ;
 - d. réceptionne le nouveau sujet d'examen, préalablement validé par le jury ;
 - e. prépare la feuille d'émargement, le sujet d'examen, et une copie d'examen ;
 - f. vérifie que l'enseignant est disponible pour surveiller l'examen ou
 - g. recherche le cas échéant un autre surveillant.

Aménagement général pour les examens sur table

1. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à se présenter aux examens sur table avec un dictionnaire monolingue ou bilingue, sans annotations. Le dictionnaire devra être vérifié par le surveillant d'examen.
2. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à reporter la mention "Étudiant « Programme d'échange international »" en tête de leur copie d'examen.